



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 7 juin à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 31 mai 2023

### Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 27

votantes : 45

### **Bf4**

**Conventionnement avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour l'utilisation de l'outil Outdoorvision**

### **CONVENTIONNEMENT AVEC LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE POUR L'UTILISATION DE L'OUTIL OUTDOORVISION**

#### **1 – Contexte**

Le programme Quiétude Attitude vise à sensibiliser de manière large à une pratique consciente, raisonnée, raisonnable et durable des activités de plein air. L'objectif est d'encourager, accompagner et réfléchir avec la communauté outdoor, les pratiquants occasionnels et réguliers, les professionnels du tourisme et les organisateurs d'évènements à une pratique des activités de plein air en pleine conscience de l'environnement dans lesquelles elles s'inscrivent et prennent place. Au-delà des actions de sensibilisation, la vulgarisation et la diffusion des cartographies et réglementations concernant les zones sensibles (APPB, zone Natura 2000, RNN, etc.), représente également un vrai enjeu, tant pour les professionnels que pour les usagers de l'espace.

Ainsi, dans un contexte particulier de réchauffement climatique (manque de neige de plus en plus récurrent, chaleurs marquées, etc.) propice à la concentration d'usagers sur des espaces sensibles (points d'eau ou secteurs enneigés par exemple), aux fréquentations accrues ou aux problématiques liées au partage de l'espace, la pérennité des activités dites Outdoor libres et la préservation d'un patrimoine naturel fragile dépend de la bonne conciliation des usages.

L'accompagnement au changement des mentalités, à la prise de conscience concernant la pratique raisonnée des activités de pleine nature est l'essence même du programme Quiétude Attitude.

Le dispositif « Outdoorvision » vient directement alimenter le programme Quiétude Attitude, en fournissant des données concrètes, qualitatives et quantitatives inédites à l'échelle du territoire du Parc.

#### **2 – L'outil « Outdoorvision »**

Plus d'un Français sur quatre utilise une application smartphone, montre ou autre objet connecté durant sa pratique.

### **Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

**15 JUIN 2023**

Publié ou notifié  
le :

**15 JUIN 2023**

L'enregistrement du tracé GPS du parcours effectué est une des fonctionnalités les plus utilisées dans la pratique sportive outdoor. Ces utilisateurs représentent un volume potentiel de 8 à 9 millions de pratiquants connectés en France

Ces données sont source d'objectivité, de neutralité et sont d'utilité publique dans les démarches concertées de développement maîtrisé des sports de nature. Elles deviendront incontournables pour outiller les décisions des collectivités territoriales en matière de tourisme et d'activités de pleine nature, ou pour les gestionnaires d'espaces naturels protégés.

Dans ce contexte, Outdoorvision est un outil d'aide à la décision qui agrège les tracés GPS issus de services et d'objets connectés des pratiquants de sports et de loisirs de nature. Ainsi, les sorties de course à pied, de vélo, de marche ou de randonnée pédestre enregistrées sur le terrain par les pratiquants sont fournies par les applications mobiles, objets connectés ou sites web.

La plateforme Outdoorvision (qui s'apparente à une application web) traite les données vues précédemment et permet aux collectivités territoriales, notamment les Communautés de communes, aux fédérations sportives, aux gestionnaires d'espaces naturels et de sites de pratiques, de visualiser de façon précise la pratique des sports et loisirs de nature à différentes échelles (de la région au sentier) et sur différents fonds cartographiques (cadastre, topographique IGN, satellite...).

Les requêtes lancées dans l'outil Outdoorvision permettent, aux élus ou techniciens, d'avoir une connaissance précise des pratiques des usagers sur le plan local et d'orienter plus justement les politiques en faveur des sports et loisirs de nature. Elles permettent par exemple d'obtenir les données suivantes :

- Visualiser les flux de pratiquants outdoor connectés sur une carte interactive,
- Visualiser les usagers pratiquant en dehors des itinéraires balisés,
- Observer les points de concentration d'activité sur une surface d'observation déterminée,
- Compter le nombre de passages dans un polygone sélectionné,
- Mesurer la fréquentation sur les itinéraires,
- Visualiser la densité des points de départs et d'arrivés,
- Comparer l'évolution dans le temps des points chauds,
- Mesurer la répartition des activités sur une surface d'observation déterminée,
- Visualiser et observer les zones de pauses des pratiquants.
- Mesurer la répartition des vitesses de passage sur une surface d'observation déterminée
- Afficher en information complémentaire les points de signalements Suricate

### **3 – Déploiement national et partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

La phase d'expérimentation s'est terminée le 31 décembre 2022. Afin d'optimiser et faciliter le déploiement à l'échelon national, le Pôle Ressource National des Sports de Nature a établi une convention cadre de partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux.

La Fédération contractualise ensuite avec chaque parc qui souhaite bénéficier de l'outil sur son territoire.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura souhaite continuer à utiliser l'outil et l'étendre à l'intégralité de son territoire, afin d'alimenter les données concrètes de fréquentation sur l'intégralité de son périmètre.

La convention proposée définit les conditions de déploiement de la plateforme dans le Parc naturel régional Haut-Jura. Elle définit les relations entre les deux parties et les modalités financières de cette coopération.

Cette convention prend effet dès signature jusqu'au 31 décembre 2024. Elle permet entre autres :

- L'accès aux données de fréquentations
- Des formations à l'outil
- Intégrer le club utilisateur de l'outil et à l'espace collaboratif numérique
- Participer à un groupe de travail inter-parcs sur le développement maîtrise des sports de nature...

#### 4 – Éléments financiers

Le Parc contribue financièrement à la réalisation de la coopération entre la Fédération des PNR de France et le Pôle Ressource National des Sports de Nature (Ministère des Sports) à hauteur d'un montant forfaitaire de 1000 € net pour la durée de l'opération.

Le versement de 1000 € est effectué au titre des années 2023 et 2024. Il interviendra au plus tard avant le 31 janvier 2024.

☛ **Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Valide** le principe de continuer à utiliser l'outil, et de conventionner avec la fédération des Parcs pour en bénéficier,
- **Valide le coût forfaitaire de 1000 €** engendré par la signature de cette convention,
- **Donne pouvoir à la Présidente** pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

Signé

Françoise VESPA

